

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la Convocation

04/04/2016

Date de la convocation

08/04/2016

L'an deux mil seize, le huit, du mois d'avril
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie		X	FRATINI Bruno
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique	X		

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 avec l'ordre du jour ci-dessous.

1. **Approbation du conseil municipal du 11 mars 2016**
2. **Indemnités des élus**
3. **Bon de chauffage 2016**
4. **Finances**
5. **Demande DETR**
6. **Questions diverses**

Membres présents:

10 présents - 1 pouvoir

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Bertrand SÉRISÉ qui a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du conseil municipal du 11 mars 2016**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis à tous les membres lors de la convocation du Conseil municipal. Aucune remarque n'a été faite sur le

compte rendu de la séance précédente. Il a été approuvé par l'ensemble du Conseil municipal.

- 2. Indemnités des élus :** Vu le Code Général des collectivités Territoriales et son article L.2123-23 du C.G.C.T et la loi 2015-366 du 31 mars 2015 et conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de ladite loi, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il doit redélibérer sur le taux d'indemnité des Adjoints, celui-ci n'étant pas au maximum autorisé. Madame le maire informe que les indemnités de Maire ne sont pas concernées.

Madame le Maire propose de reprendre le même taux soit 4%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident que le taux des indemnités des adjoints restera au taux de 4%.

3. Bon de chauffage 2016 :

Madame le Maire rappelle que le CCAS a été dissout par délibération du conseil municipal. Madame le Maire informe que l'aide au chauffage sera donc discutée ultérieurement en commission CCAS.

Madame le Maire précise qu'à l'issue de la commission un compte rendu sera établi et sera approuvé par le Conseil Municipal par délibération pour le versement de l'aide au chauffage 2016.

4. Finances :

Budget Commune

• **Approbation du compte de gestion 2015**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2015

Sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de Fonctionnement	180 803.92	204 635.09
	Section d'Investissement	30 956.90	336 386.91
Reports de l'exercice N -1	Report en section de Fonctionnement (002)		84 980.08
	Report en section d'investissement (001)		67 193.77
	TOTAL (Réalizations + Reports)	211 460.82	393 195.85
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	321 757.00	223 233.00
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	321 757.00	223 233.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	180 503.92	289 615.17
	Section d'investissement	352 713.90	326 813.68
	Total cumulé	533 217.82	616 428.85

Madame le Maire sort de la séance pour l'approbation du compte administratif 2015,

Monsieur Bruno FRATINI, adjoint au maire demande d'approuver le compte administratif 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 à l'unanimité des membres présents

Affectation des résultats 2015

Madame le Maire dit qu'après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, la commune peut reprendre les résultats ci-dessous,

A	Section de fonctionnement – Résultat 2015	109 111.25
B	Section d'investissement – Résultat 2015	72 623.79
C	Résultat global de clôture N-1	181 735.03

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit :

D	Dépenses d'investissement - RAR fin 2015 à reporter sur BP 2016	321 757.00
E	Recettes d'investissement RAR fin 2015 à reporter sur BP 2016	223 533.00
F	Solde des restes à réaliser N-1 (E – D)	- 98 524.00

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice :

G	Besoin de financement N-1 (B+F) (besoin si résultat en rouge = négatif) OU Excédent de besoin de financement N-1 (B+F) (résultat positif)	- 25 900.22
Décide de reprendre les résultats		
	Investissement	
	Article 001 – Résultat d’investissement reporté – (si négatif = dép, si positif = rec)	72 623.78
	Investissement Recettes	
	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G)	25 900.22
	Fonctionnement Recettes	
	Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G)	83 211.03

Après en avoir entendu les explications, le conseil municipal décide à l’unanimité de reprendre les résultats au Budget 2016.

Vote des taux

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget, il a été précisé que la dotation globale de fonctionnement serait diminuée tous les ans. Aussi pour réussir à maintenir l’équilibre budgétaire il est nécessaire d’augmenter les impôts de 1.50%.

Taux de 2015 :

Taxe d’habitation : 6.87%

Taxe foncière bâti : 10.23%

Taxe foncière non bâti : 28.39%

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal décide d’augmenter les impôts avec un coefficient de 1.015000.

Dit que les nouveaux taux d’imposition 2016 seront de :

Taxe d’habitation : 6.97%

Taxe foncière bâti : 10.38%

Taxe foncière non bâti : 28.82%

Vote du budget 2016

Madame le Maire fait lecture du budget primitif aux membres du Conseil Municipal. Après en avoir entendu la lecture :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de voter le Budget Primitif de l’exercice 2016, selon l’instruction Comptable et Budgétaire M14,

Dit que le budget Primitif est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d’investissement en recette et dépense,

Dit que le Budget est adopté et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	273 849.40	191 638.37
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		83 211.03
Total de la section de fonctionnement	274 849.40	274 849.40
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	287 602.24	313 500.46
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	321 757.00	223 235.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		72 623.78
Total de la section d'investissement	609 538.24	609 359.24
TOTAL DU BUDGET	884 208.64	884 208.64

5. Demande DETR :

Madame le Maire dit que suite à la réception des documents que la commune a reçus concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, celle-ci a envoyé une demande de subvention, en complément du contrat rural, dont vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif. La demande de subvention s'élève à 16 298.40€ et représente 30% de la somme de 54 328€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de demander au titre de la DETR une subvention de 30% pour un montant de 16 298.40€.

6. Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été abordée.

Madame le Maire lève la séance à 22h50

Mme JOSEPH Annie

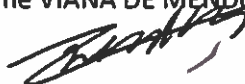


M. FRATTINI Bruno

Mme CARTIER Simone



Mme VIANA DE MENDONCA Céline



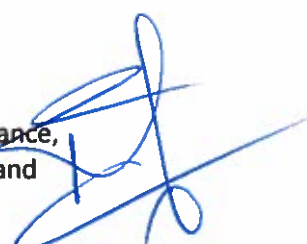
M. CULLIN Patrice



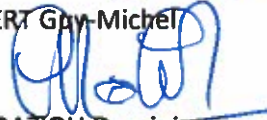
Mme MUZY Véronique



Secrétaire de séance,
M. SÉRISÉ Bertrand



M. ROBERT Guy-Michel



M. LE GOAZIOU Dominique

FRATTINI Bruno

M. BIGOT Dominique

